

**Nous lisons dans le Progrès du Nord :**

« Au commencement de l'audience de mercredi, le Tribunal correctionnel de Lille, présidé par M. le vice-président Lallier, a rendu son jugement dans l'affaire du Progrès du Nord. »

« Ce jugement déclare MM. G. Masure et E. Verwersch coupables du double délit relevé par la prévention, à savoir : excitation des militaires à la désobéissance et attaque contre le respect dû aux lois. »

« En conséquence, il condamne M. G. Masure à huit jours de prison et 500 fr. d'amende, et M. E. Verwersch à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende. Il les condamne, en outre, solidairement aux frais. »

Le 59<sup>e</sup> de ligne, qui est en ce moment à Lille et dont quelques compagnies composent la garnison de Roubaix, va se rendre au second camp de Chalons, puis à Paris.

On construit en ce moment sur la place de la Liberté un magnifique cirque, destiné à la troupe de M. Loisset qui obtint un si grand succès à Roubaix, il y a deux ans.

Un sieur Tétat, pianiste dans un café-chantant de Roubaix, a été condamné par le tribunal correctionnel de Lille, à quinze mois de prison pour attentats à la pudeur.

Dans la dernière audience correctionnelle, les nommés Jules Duterte et Ghislain Dubort ont été condamnés, le premier à deux mois, le deuxième à quinze jours de prison. Tous deux avaient pris le titre d'agent de sûreté, et avaient opéré, la nuit, à Roubaix, une arrestation.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

**Dépêche commerciale**

Liverpool, 2 avril. Marché animé, prix soutenus. Ventes 18,000 balles. Middling louisiane 12 d. Jumel fair 12 1/2.

Robert Funcke & Cie.

**COURS DE LA BOURSE**

Du 2 Avril 1868. Cours de la Bourse table with columns for various financial instruments and their prices.

FAITS DIVERS

Les travaux de démolition du palais de l'Exposition universelle de 1867 sont poussés en ce moment avec beaucoup d'activité, et l'on peut assigner une date peu éloignée à la disparition complète de cet immense édifice qui couvrait une surface totale de plus de quarante hectares.

Dans l'enceinte du Parc, la démolition des constructions de toutes sortes qui s'y trouvaient a avancé rapidement, et il en est bien peu qui soient demeurées intactes. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que l'on cherchait vainement aujourd'hui la trace du phare des Roches Douvres, qui s'élevait non loin du quai d'Orsay, sur les bords du lac dont a commencé à remplacer l'emplacement.

Vous prendrez donc les vingt-cinq mille écus que je vous donnerai ; j'y joindrai quelques siefs en Normandie qui feront de vous un grand seigneur. Après quoi je vous engagerai à demander le cœur et la main de cette dame qui, m'écrivant de Rouen, me parlait de vous. . . Allez, messieurs d'Herbignières, dans trois jours vous serez à même de faire ce que je vous dis.

Le ciel bénit leur union en leur envoyant plusieurs enfants ; et ils élevèrent le petit Pierre, fils de la malheureuse Geneviève.

maient cette partie du parc ne se rappellent plus au souvenir que par les débris qui jonchaient le sol.

— Des actes regrettables d'insubordination se produisent depuis quelques jours au lycée de Bordeaux ; ils ont provoqué d'assez nombreuses expulsions.

— Nous avons l'espoir, dit le Journal de Bordeaux, que la paternelle fermeté des hommes qui dirigent cet important établissement mettra promptement fin à l'exaltation des élèves, que rien ne justifie.

— Nous lisons dans le Mémorial des Deux-Sèvres : « Une dame vient de mourir à Paris, laissant à son veuve, qui est de Niort, et officier supérieur dans un régiment, une somme de 2 millions et la jouissance d'un hôtel magnifique à Paris ; au fils de ce veuve encore au berceau, un capital de 8 millions au moins, et à quelques autres membres de la famille quelques centaines de mille francs. »

— Depuis quelques jours, on s'entretient à Saint-Malo d'un vol très considérable qui répandait une certaine inquiétude dans la population. Voici les détails qu'a donnés mercredi le Journal Saint-Servan :

« Le 21, M. Auguste Waleski, rentier, demeurant à Saint-Servan, place Constantine, était sorti vers une heure trois quarts de son domicile. En rentrant au bout d'une absence d'une heure et demie, il s'aperçut que l'on avait pénétré dans sa chambre à coucher, située au premier étage, que l'on avait défilé et bouleversé son lit et enlevé une boîte carrée en ferblanc, qui contenait toute sa fortune, ainsi que des papiers de famille placés sur une petite table près du lit. »

« De toutes ces valeurs, M. Waleski ne peut perdre, en réalité, que les 3,000 francs en espèces et les actions mexicaines, car des mesures ont été promptement prises pour que les autres titres énumérés ci-dessus ne soient pas payés à l'audacieux fripon qui s'en est emparé, et qui, quel qu'il soit, connaît parfaitement les lieux. »

« Le lit n'avait été bouleversé que par une laticque du voleur, pour faire croire qu'il a dû chercher avant de mettre la main sur l'objet convoité, car les meubles n'avaient nullement été ouverts. »

« Dans la nuit de mercredi au jeudi, il a été commis, à Rodez, un vol dans des circonstances qui dénotent, de la part de ses auteurs, une audace et une habileté inouïes. Ce fait est ainsi rapporté par le Journal de l'Aveyron, de Rodez :

« Un énorme coffre-fort, garni de fer, a été enlevé des magasins de nouveautés appartenant aux MM. Tournai et Cie, et transporté dans un pré hors de la ville, où il a été enfoncé et fouillé. »

« Les malfaiteurs se sont d'abord introduits dans un corridor qui communique avec le magasin ; pour entrer dans ce corridor, on suppose que l'un d'entr'eux aurait pu se cacher dans la maison avant que la porte d'entrée fût fermée, ou que cette porte a été ouverte au moyen d'une fausse clef. »

« Or, ce coffre-fort peut peser 300 kil. On comprend donc que, pour élever cette énorme pièce, il fallait plusieurs hommes vigoureux et habitués à remuer des fardeaux. »

« Après avoir posé le coffre sur le char à bras, les voleurs l'emportèrent et allèrent le déposer dans un pré appartenant à l'hospice, situé dans la vallée appelée vulgairement Gourgau, auprès de la route impériale qui descend à La Moulina. Là, ils brisèrent cette caisse, et la manière dont l'effraction a été accomplie semble indiquer que ceux qui l'ont faite savaient parfaitement comment ces sortes de coffres sont fabriqués. »

« Les malfaiteurs croyaient trouver dans la caisse une somme importante, mais heureusement il n'y avait que 500 fr. environ. La veille, la maison avait déposé chez un banquier une grosse somme réalise pendant la foire. Un portefeuille contenant des lettres de change ou billets au porteur a été également enlevé de la caisse dans laquelle on a retrouvé une trentaine de francs laissés par mégarde par les voleurs parmi des papiers d'affaires. »

« La manière dont ce vol a été accompli fait penser qu'une bande de malfaiteurs

est dans notre ville. Ce qui, du reste, tend à répandre cette opinion, c'est que, pendant la même nuit, un autre vol a été commis à Rodez. Le magasin de M. Lapeyrin, négociant à l'Avenue de Paris, a été enfoncé et une certaine quantité de monnaie de billon a été enlevée. Une information judiciaire a été commencée sur ces faits. »

— La Suède n'est pas à l'abri des agitations ouvrières. A l'occasion d'une diminution de salaire, les ouvriers d'une grande fabrique de papiers se sont mis en grève dans la ville de Trellhötta. Des dégâts ont été commis, et on a dû recourir à l'intervention de la force armée. L'ordre est rétabli.

— On lit dans l'Etoile belge : « Nous apprenons que l'instruction ouverte par le parquet de Bruxelles, au sujet d'un pot-de-vin de 2 1/2 millions prélevé par plusieurs directeurs de la Société des travaux de la Senne, vient d'amener l'arrestation de M. Smith, l'un des directeurs de cette Compagnie. L'arrestation s'est faite hier soir. »

« Un mandat d'amener avait aussi été lancé par le parquet contre M. Doullon ; également directeur de la Compagnie. Ce dernier se promenait à cheval au bois de la Cambre, accompagné de sa fille, lorsque le commissaire de police s'est présenté à son domicile. M. Doullon averti par un de ses domestiques de ce qui se passait, s'est hâté de prendre la fuite. On ajouta que le jour même où son arrestation devait avoir lieu, M. Doullon se disposait à recevoir des convives à sa table. »

— On lit dans le Moniteur des Intérêts Matériels : Le comité belge des obligataires du Nord de l'Espagne rappelle aux intéressés que des exemplaires du projet de règlement de la dette de cette Compagnie sont à leur disposition, à Bruxelles, à la Société générale, et à la Banque de Belgique, et en province, chez les agents de la Société générale.

Après avoir bien examiné l'état réel des choses, et après avoir défendu efficacement les droits des obligataires, le comité estime, qu'il est de libre intérêt d'accepter expressément la transaction proposée. Il renouvelle cet avis, parce qu'il ne veut assurer en rien la responsabilité morale des mécomptes ou des pertes, que les obligataires subiraient, si, par suite de leur abstention, cette transaction ne pouvait se réaliser.

Bruxelles, mars 1868. J. Malou ; G. Sadtier ; Coddron ; A. de Lavelege. Le projet de règlement et les bordereaux d'adhésion se trouvent aussi : A Paris : Au domicile de la Société, place Vendôme, n. 8. Au Crédit Mobilier, 45, place Vendôme. A Lyon : A la Société du Crédit Lyonnais, rue Impériale.

COURS DES HUILES Du 2 avril. Table with columns for various oil types (Colza, Olive, etc.) and their prices in different locations.

**MENUS PROPOS**

Le Moniteur est très-amusant avec ses améliorations. Parlant l'autre jour de l'uniforme de nos troupes, il disait : « Parmi les améliorations importantes introduites dans la nouvelle tenue, on remarque la capote actuelle qui n'est autre que celle que portaient autrefois nos régiments et qu'on a reprise. »

Il y a quelques années le Moniteur imprimait : « Une amélioration importante vient d'être introduite dans la tenue de nos régiments : on a supprimé la capote. »

On la supprime : amélioration. On la reprend : amélioration. Défaire ce qu'on a fait ; réadopter ce qu'on avait abandonné, c'est améliorer. Le Moniteur pourrait ainsi aller plus loin qu'il ne pense. Il serait assez comique, au moins, de lui voir appliquer au gouvernement sa théorie sur les capotes.

Ces petits changements doivent coûter quelques millions. Mettons-en un pour être modeste. Nous aurons, au compte du Moniteur :

Pour avoir amélioré l'ancienne capote en lui en substituant une nouvelle, ci, un million.

Pour avoir amélioré la nouvelle capote en lui substituant l'ancienne, un million.

Hé bien ! voilà deux millions que je regrette. Il est vrai que si ces deux millions n'avaient pas été dépensés, il n'y aurait eu aucune amélioration faite ; par conséquent, aucun progrès accompli. La France serait restée stationnaire. Tandis qu'aujourd'hui, nous pouvons nous dire avec orgueil : nous avons marché ! La

civilisation n'a point subi de temps d'arrêt. Chaque jour a amené un nouveau progrès ; chaque nouveau progrès a ramené la même capote !

**ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.**

**NAISSANCES.**

28 mars. — Louis François, fils légitime de Charles Louis Destoop et de Julienne Romance Degryse. François Albert, fils légitime de Désiré Minnaert et de Philomène Wideux. Jules Désiré, fils légitime d'Alfred Clément Clacisse et de Rosine Clémence Bayart.

François Donat, fils légitime d'Alfred Louis Herchuelz et de Céline Delecueillerie Mélanie, fille légitime de Pierre Squelbut et Isabelle Joseph Moulard. Eugénie, fille légitime de Célestin Troyens et d'Anne Colette Bruyninckx. 29. — Philomène, fille légitime de Louis Joseph Leinan et de Bernardine Leplat. Adolphe, fils légitime d'Adolphe Carrette et de Louise Philomène Debuchy. Henri Philippe, fils légitime de Félix Briffaut et de Sidonie Clara Daspres. Alfred Louis, fils légitime de Fidèle Chrétien Kuhn et d'Elise Cocheteux.

Marie Louise, fille légitime d'Alard Dierrickx et d'Octavie Vancaneghem. Jules Jean, fils légitime de Jean Baptiste Dujardin et de Clémence Masquelier. 30. — Laure Clémence, fille légitime de Constantin Albert Valentin et de Clémence Flore Florin. Louis Joseph fils légitime de Louis Joseph Doby et de Philomène Herbaut. Sophie, fille légitime de Constant Victor Druart et de Julie Joseph Souchet.

Pierre Joseph, fils légitime de Jean-Baptiste Lenne et de Constance Tréhout. Deris, fils légitime de Jean-Baptiste Barbueux et de Rosalie Joseph Cartreuil. Albert Joseph, fils légitime de Pierre Joseph Borremans et de Marie Pauline Deblande. Jean Frédéric fils légitime de François Geraert et d'Henriette Antoinette Minnaert. Adèle, fille naturelle de Céline Joseph Lepers.

Hortense, fille légitime de Pierre François Vanderstylen et de Marie Thérèse Maes. Elvina, fille légitime d'Adolphe Gietart et de Rosalie Vanderhøegen. 31. — Marie Louise, fille légitime de Marcellin Desmet et de Florine Beghin. Jean-Baptiste, fils légitime de Nicolas Gilleron et de Marie Florine Defrance. Etisa Léocadie, fille légitime de Michel Lemblé et d'Elise Sophie Gallois.

**DÉCÈS**

27. — Julie Florence Lecerf, 2 ans, rue de Lille. 28. — Marie Louise Baeens, 1 an, rue de la Perche. Marie Héleine Félix, 1 an, rue du Tilleul. Louis Delecroix, 3 ans, rue Latérale. Anne Pauline Vanooost, 2 ans, rue de la Lys. 30. — Désiré Louis Mahieu, 1 an, chemin du bois de la vigne. Clémence Rosine Duforest, épouse de Fortuné Joseph Devienne, 30 ans, ménagère, route de Wattrelos. Louis François Duvisser, époux de Catherine Spel, 77 ans, rue de l'Empereur. Natalie Dumoulin, 2 mois, rue de la Guinguette. Hortense Joseph Roussel, 1 an, Basse-Masure.

Adolphe Loucheur, 30 ans, maçon, hôpital. Auguste Verviersch, 64 ans, teinturier, hôpital. Hélène Richter, 16 ans, hôpital. Marie Lepers, 1 an, rue de Lille. Louis Seys, 10 ans, rue du Fresnoy. 31. — Pauline Costenoble, 6 mois, rue de Mouveaux. Marie Sophie Verbergh, 1 an, rue de Magenta. Louis Constant Joseph Dubar, époux d'Henriette Lepers, 62 ans, tisserand, rue de l'Ommelet. Hélène Marie Everaert, 2 ans, rue des Longues-Haies.

Casimir François Joseph Lepers, époux d'Amélie Joseph Castelain, 57 ans, ourdisseur, rue du Fort. Marie Adélaïde Sorez, veuve de Pierre Moronval, 86 ans, ménagère, hospice. Flore Joseph Dujardin, 4 ans, rue des Longues-Haies. Angèle Mahieu, 1 mois, hôpital. 1er avril. — Pauline Sette, 2 ans, hôpital. Silvain Deron, veuf d'Augustine Seeg, 83 ans, charpentier, chemin de l'Ommelet. Alfred Delepiere, 4 ans, Trois-Ponts.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Administration, rue Jacob, n° 56, à Paris.

Ce journal donne à chaque famille les procédés les plus pratiques pour exécuter tous les genres de travaux, tels que : filets, broderies, crochets, tapisseries, etc. En outre, ses patrons en grandeur naturelle permettent aux dames de confectionner de leurs mains tous les objets de toilette et les vêtements de leurs enfants.

Les modes les plus nouvelles, les travaux les plus divers, sont représentés dans la Mode illustrée par de nombreuses gravures sur bois, et même par des gravures colorées, d'une exécution soignée, auxquelles l'abonnement est facultatif. Sous le titre de Variétés, chaque mère de famille trouve des préceptes de morale et des conseils pour l'éducation de ses enfants. Quant aux Nouvelles, Romans ou Chroniques, ils ont le mérite d'offrir aux jeunes filles et aux dames de tout âge une lecture attrayante sans que leur conscience en soit troublée.

Il suffirait de publier toutes les lettres de félicitations et de remerciements adressées par les mères de famille et même par les maris, à la rédactrice de la Mode illustrée, M<sup>me</sup> Emmeline Raymond, pour prouver tous les services que la Mode illustrée a déjà rendus.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

EXPLICATION DES DIVERSES ÉDITIONS : Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte. PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure à l'aquarelle par mois. PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures à l'aquarelle par mois. PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

Un numéro paraissant chaque semaine, avec gravures noires dans le texte plus une gravure à l'aquarelle avec chaque numéro. PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 28 fr.

Chacune des quatre éditions de la MODE ILLUSTRÉE contient en outre 24 PATRONS.

PATRONS ILLUSTRÉS Ce supplément de patrons, paraissant quatorze fois dans l'année, ne peut être livré qu'aux abonnés du journal et pour le même laps de temps que l'abonnement. Pour le recevoir, il suffit d'ajouter 4 fr. par an ou 1 fr. par trimestre à celle des éditions de la MODE ILLUSTRÉE qu'on aura choisie.

DETTE MEXICAINE COMMUNICATION importante à faire aux porteurs de Rente 6 0/0 et d'obligations mexicaines par le Comptoir Financier et Industriel. S'adresser au Directeur, 3, rue d'Anbroses, Richelieu, à Paris. 3 m. 7649

THE GRESHAM Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie SUCCURSALE FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854, 30, rue de Provence, à Paris (propriété de la C<sup>e</sup>).

Fonds réalisés : 25,637,050 Revenu annuel de la C<sup>e</sup> en primes et intérêts... 7,442,485 f. 50 Echéances et sinistres payés... 18,462,000

Bénéfices répartis dont 80 0/0 aux assurés... 5,000,000 Aucune compagnie en France n'a distribué jusqu'à ce jour à ses assurés un chiffre aussi considérable.

Pendant les douze années qui viennent de s'écouler, la C<sup>e</sup> a reçu 37,227 propositions représentant un capital de 391,521,375 fr. Aucune compagnie en Europe n'a atteint un chiffre aussi élevé dans le même espace de temps.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris. Et dans les départements, chez les agents de la compagnie. 7922 Publication légale. Formation de Société. Extrait d'un acte sous seing-privé en date du vingt-cinq mars 1868, signé à Marseille, enregistré le 26 mars 1868, folio 53 verso c. 9, au droit de 5.75, par Comdamine, receveur à Marseille, déposé à Marseille en exécution de la loi du 24 juillet 1867, le 27 mars, au greffe du tribunal de commerce de Marseille et au greffe de la justice de paix du second canton de Marseille, et le 31 mars 1868 au greffe du tribunal de commerce de Lille et au greffe de la justice de paix de Roubaix.

Large vertical advertisement on the right side of the page, likely for a product or service, with some text partially legible and a logo at the top.